




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-282**

Séance publique du

29 juin 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150629- lmc169711-DE-1-1
Date de signature : 02/07/2015
Date de réception : jeudi 2 juillet 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : MODIFICATION DES MODALITES TARIFAIRES - MISE EN OEUVRE DE LA LOI HAMON-
CONSOMMATION AU 1ER JUILLET 2015**

Le 29 juin 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 23/06/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Madame Reine MERGER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Gerard DELOCHE à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Irène MALAUZAT, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Madame Dominique AUGÉY, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sylvaine DI CARO.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Eric CHEVALIER donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
D.A.S.T. Infrastructures

Nomenclature : 7.10
Divers

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2015

RAPPORTEUR : Monsieur Eric CHEVALIER

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MODIFICATION DES MODALITES TARIFAIRES - MISE EN OEUVRE DE LA LOI HAMON-CONSOMMATION AU 1ER JUILLET 2015- Décision du Conseil

Mes chers collègues,

La loi Hamon et l'obligation qui nous est faite de nous mettre en conformité au 1^{er} juillet 2015 nous conduisent à faire un point sur le stationnement.

Le dynamisme commercial et culturel du centre-ville d'Aix est régulièrement cité en exemple quand tant d'autres centres anciens déplorent la dégradation de leur cadre de vie et le déplacement vers les grandes zones commerciales de périphérie des activités et des échanges. Cette réussite aixoise marquée par une fréquentation piétonne continue est en partie à mettre au crédit de la politique générale de stationnement de la commune.

Depuis plus d'une décennie, la volonté de désencombrement et de réorganisation de la vie en centre-ville s'est appuyée sur une politique de stationnement globale prenant en compte les places de surface, les places des parcs relais et celles des parkings en ouvrage, cela en s'adaptant aux évolutions de notre ville ainsi qu'aux attentes de ses habitants, commerçants et visiteurs.

Jusqu'au début des années 2000, la ville d'Aix était réputée pour les difficultés de stationnement qu'on y rencontrait. A cette époque, 3 400 places de stationnement en ouvrage étaient proposées aux Aixois et la raréfaction du stationnement disponible incitait les automobilistes à tourner de longues minutes le long des rues à la recherche d'une place libre, provoquant du même coup embouteillages et surcroît de pollution.

L'offre de stationnement a aujourd'hui plus que doublée :

➤ Avec la création en périphérie par la Communauté du Pays d'Aix de cinq « parcs relais »

- Le Krypton : 135 places et bientôt 900
- Les Hauts de Brunet : 366 places
- Route des Alpes : 204 places
- Le parc Malacrida : 240 places
- Plan d'Aillane : 300 places

➤ Avec la création en centre ville par la S.E.M.E.P.A

- Du parking Rotonde d'une capacité de 1 800 places
- Du parking Rambot d'une capacité de 270 places
- De l'extension du parking Mignet qui a porté sa capacité de 500 à 800 places

Ces trois derniers ouvrages ont représenté un investissement de 55 millions d'euros entièrement financé par la S.E.M.E.P.A

Le premier point de cette évolution fut l'ouverture du parc Rotonde avec ses 1 800 places. Le parc Rotonde a été conçu pour avoir un effet de porte qui consiste à capter les véhicules arrivant en centre-ville depuis la périphérie. Son ouverture a modifié l'équilibre dans la répartition des stationnements en centre-ville. De 2006 à 2014, la fréquentation de la ville est passée de 2 400 000 à plus de 4 000 000 de véhicules par an. L'offre supplémentaire de places de stationnement conjuguée à cet effet de porte a eu pour effet de libérer, dans les autres parcs en ouvrages de la ville, un nombre important de places, ce qui permet désormais de se garer sans difficulté dans chacun des parcs de la ville, en fonction de son axe d'entrée dans le centre ou de sa destination. Ces évolutions ont pu donner la possibilité d'adapter la politique de stationnement aux besoins des usagers.

En matière de stationnement, trois catégories d'usagers peuvent être distinguées.

Les premiers sont les habitants appelés « résidents », en particulier, les habitants du centre-ville qui ont considérablement diminué ces trente dernières années en raison de la modification des modes de vie et des difficultés pratiques qu'on y rencontre. La difficulté de se garer en est une. Elle a été prise en compte par la création d'un tarif « résident » pour le stationnement sur voirie puis, en 2004, par la création d'abonnements « résidents » dans les parcs en ouvrage. Le retour de nouveaux habitants au centre-ville doit être facilité par le maintien d'un tarif « résident » incitatif tant dans les parcs en ouvrages que pour le stationnement sur voirie. En outre, l'évolution récente et à venir de la fréquentation des parcs en ouvrage doit permettre de disposer d'un volume de places d'abonnés résidents plus important au sein de ces derniers.

La seconde catégorie d'automobilistes accédant au centre-ville concerne les personnes qui travaillent au centre-ville et qui habitent à l'extérieur. La plupart d'entre elles se garent toute la semaine pour une journée entière et, de ce fait, immobilisent des places de stationnement tant sur voirie que dans les parcs en ouvrage. Les « parcs-relais » sont au contraire particulièrement appropriés à cette catégorie d'automobilistes. Situés sur les principales

entrées de ville, les parkings-relais sont des parcs de stationnement clôturés, « gardiennés » et éclairés. Ils sont combinés avec des navettes de bus fréquentes et gratuites pour rejoindre le centre-ville.

A titre d'information, les tarifs des « parcs relais » (Le Krypton, Les Hauts de Brunet, Route des Alpes, Malacrida, Plan d'Aillane) sont les suivants :

Jour	2.20 €
Mois	27 €
An	260 €

Ces tarifs comprennent l'accès au parking-relais et aux bus (sauf ligne 40 gare TGV/aéroport).

Dans ces mêmes « parking relais » les étudiants bénéficient, sur présentation de leur carte, des tarifs suivants :

- journée : 1,10€
- abonnement mensuel : 13,50€

Une troisième catégorie d'automobilistes appelés « visiteurs » du centre-ville constitue l'essentiel de la fréquentation du centre. Les « visiteurs » accèdent au centre-ville pour une durée de 2 à 3 heures et le fréquentent pour accéder aux commerces, aux administrations, aux professions libérales et aux services (banques par exemple). Certains commerces du Nord et de l'Est du centre ville ont pu considérer que la commercialité du centre s'était modifiée ces dernières années du fait de la création du parking Rotonde et des Allées Provençales. Mais on constate que la fréquentation au nord et à l'est de la ville n'a pourtant pas baissé et qu'elle a même augmenté.

L'essentiel de la hausse de fréquentation est lié à l'ouverture du parking Rotonde qui a été conçu pour avoir un « effet de porte » et arrête les véhicules à l'entrée de la ville ; ce qui permet d'éviter qu'ils n'entrent sur les boulevards de ceinture.

Pour autant les autres parcs de stationnement n'ont pas connu de baisse de fréquentation et ont même progressé en fréquentation.

Les propositions qui suivent sont bien entendu en cohérence avec celles du PDU qui prévoit notamment de favoriser les transports en commun en les rendant plus concurrentiels.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil de procéder à certaines modifications tarifaires et à la création de nouvelles modalités de paiement en application de la récente Loi Hamon-Consommation applicable au 1^{er} juillet 2015.

Cependant la loi Consommation dite « loi Hamon » N° 2014-344 du 17 mars 2014, doit entrer en application au plus tard le 1^{er} juillet 2015. Elle prévoit que les tarifs des parkings doivent être reconstruits afin de créer des tranches de tarification au ¼ d'heure.

Ce nouveau mode de tarification a pour but affiché de rendre plus « juste » le calcul du temps de stationnement en étant au plus près du temps réellement passé dans le parking.

Il convient donc de se mettre en conformité avec la loi et de modifier la structure tarifaire des parcs de stationnement d'Aix-en-Provence. A cette occasion une adaptation des tarifs est proposée pour faire face à l'augmentation des coûts d'exploitation, comme le prévoit également la loi attachée au maintien économique des contrats.

A titre indicatif, l'indice d'augmentation du prix des parkings publié dans *Le Moniteur des travaux publics* s'élevait à 112,6 en janvier 2004 et s'élève à ce jour à 144,62, ce qui correspond à une hausse de 28,58 %.

Dans le même temps l'Indice des prix à la consommation y compris tabac est passé à 109 en janvier 2004 à 128,27 à ce jour, soit une hausse de 18,07 %.

TARIFS ACTUELS

Il convient de rappeler en préambule que les tarifs pratiqués dans les parcs de stationnement à Aix-en-Provence sont, en moyenne, et resteront les moins chers des grandes villes du Sud-Est ce qui correspond à une volonté communale liée à la nécessité d'apaiser le centre-ville sans pénaliser son attractivité et son dynamisme. La comparaison avec les autres villes du Sud Est et Marseille, en particulier, est toujours à l'avantage d'Aix-en-Provence, ce qui constitue un plus pour la commercialité du centre dans un contexte indéniable de concurrence entre les territoires (cf annexe).

Les tarifs des parkings gérés par la SEMEPA n'ont pas été augmentés depuis 2004, mais seulement harmonisés par la délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2009.

Il faut rappeler que jusqu'à présent les tarifs des parcs en ouvrage dans le centre-ville d'Aix ne prennent pas comme unité de compte une heure de stationnement mais 1 euro de stationnement. Cette méthode de calcul, pratiquée depuis le passage à l'euro, a permis de réduire le temps réel payé par chaque usager puisque, préalablement, par heure de stationnement toute heure commencée était due. Dans le principe de paiement à 1 euro de stationnement, la durée est réduite, ce qui permet donc à l'utilisateur de disposer d'unités de temps plus courtes et beaucoup plus proches de la durée réelle de son stationnement.

PROPOSITIONS :

Elles consistent à modifier les tarifs ainsi que des modalités de paiement pour changer certains comportements nuisibles, rééquilibrer la commercialité du centre, privilégier l'habitat en centre-ville, tout en facilitant l'accès des visiteurs, et assurer une cohérence tarifaire entre les ouvrages conformément au PDU, la proposition de hausse tarifaire devant chercher aussi à favoriser les déplacements par les transports en communs. Les conducteurs voulant un stationnement longue durée pour la journée, préféreront les parkings relais en ceinture de la ville. De surcroît, cette adaptation « au plus juste » des tarifs provoquée par la Loi Hamon doit aussi ne pas mettre en difficulté l'équilibre des comptes stationnement de la SEMEPA,

afin de lui permettre de poursuivre sa politique d'investissements et de travaux de modernisation, au service des usagers.

CONCESSION DU 29 DECEMBRE 1986

Cette concession regroupe les parcs Bellegarde, Cardeurs, Carnot, Pasteur, Mignet, Méjanes et Signoret ainsi que le stationnement payant sur voirie. Nous traiterons ce dernier dans une seconde délibération lors d'un prochain conseil municipal dans le cadre de la présentation d'une politique générale du stationnement payant.

A) Tarifs horaires – Parcs en ouvrage

La gratuité pour les stationnements de moins d'une demi-heure est maintenue dans tous les parcs du centre-ville sauf au parc des Cardeurs.

Il est proposé d'uniformiser les tarifs des parkings : **Carnot Pasteur, Bellegarde Signoret et Méjanes.**

Tarifs de jour de 8h00 à 18h30

1 palier de ¼ d'heure	gratuit
+ 1 palier de ¼ d'heure	gratuit
+ 1 palier de ¼ d'heure	1.10 €
+ 3 paliers de ¼ d'heure	à 0.80 €
+ 21 paliers de ¼ d'heure	à 0.40 €
+ 21 paliers de ¼ d'heure	à 0.30 €
Pour 12 heures de stationnement	18.20 €

Tarifs de nuit de 18h30 à 8h00

1 palier de ¼ d'heure	gratuit
+ 1 palier de ¼ d'heure	gratuit
+ 1 palier de ¼ d'heure	0.50 €
+ 2 paliers de ¼ d'heure	à 0.80 €
+ 43 paliers de ¼ d'heure	à 0.10 €
Pour 12 heures de stationnement	à 6.40 €

24 heures de stationnement sont plafonnés à 20€ au lieu de 24.60€

Il est proposé d'uniformiser les tarifs des parkings : Rotonde, Mignet, et Cardeurs ; **Cardeurs ne bénéficiant pas des deux premiers paliers gratuits.**

Tarifs de jour de 8h00 à 18h30

1 palier de ¼ d'heure	gratuit
1 palier de ¼ d'heure	gratuit

+ 1 palier de ¼ d'heure	2 €
+ 4 paliers de ¼ d'heure	à 0.60 €
+ 41 paliers de ¼ d'heure	à 0.50 €
Pour 12 heures de stationnement	24.90 €

Tarifs de nuit de 18h30 à 8h00

1 palier de ¼ d'heure	gratuit
+ 1 palier de ¼ d'heure	gratuit
+ 1 palier de ¼ d'heure	1.50 €
+ 1 palier de ¼ d'heure	0.50 €
+ 20 paliers de ¼ d'heure	à 0.20 €
+ 24 paliers de ¼ d'heure	à 0.10 €
Pour 12 heures de stationnement	8.40 €

24 heures de stationnement sont plafonnés à 25€ au lieu de 33.30€

B) Abonnements – Parcs en ouvrage

Il est proposé de les maintenir en l'état sans augmentation tarifaire (auto, moto, abonnements résidents, pendulaires, de nuit et de longue durée)

POURSUITE DE LA MODERNISATION DES EQUIPEMENTS LIES AU STATIONNEMENT ET A SA GESTION

Il faut rappeler que les engagements pris par la SEMEPA en 2009 notamment ont été tenus, dans le cadre de la politique de stationnement souhaitée par la Ville d'Aix-en-Provence.

- **En matière de stationnement sur voirie**

Changement des 210 horodateurs remplacés par du matériel moderne permettant, en particulier, le paiement par carte bancaire et alimentés par des panneaux solaires, rendant les équipements autonomes.

L'investissement de la S.E.M.E.P.A. à ce titre, s'est élevé à 1 200 000 € HT.

- **En matière de parcs de stationnement**

Les parcs de stationnement du centre-ville sont progressivement rénovés Mignet, Carnot et Bellegarde l'ont été, Pasteur et Cardeurs suivent.

La rénovation comprend :

- le remplacement des matériels de péage, entrée, sortie, caisses automatiques
- la réfection des peintures

- la rénovation de l'éclairage déjà réalisé à Méjanes et à Carnot par des LED plus respectueux de l'environnement, plus économes et plus efficaces
- le remplacement, lorsque nécessaire, des ascenseurs
- l'information des places occupées et libres, place par place, par des lumignons verts ou rouges.

L'investissement de la S.E.M.E.P.A. à ce titre est régulier. Il porte aussi sur la modernisation et le renforcement de la vidéosurveillance, sur l'embellissement des parcs, leur sonorisation, leur propreté, sur des travaux de réfection, de peinture, de carrelages, sur de nouveaux services aux usagers.

Afin de faciliter les paiements, la SEMEPA prévoit dès cet été l'acceptation de la carte bancaire « sans contact » avec la possibilité de payer jusqu'à un montant de 20 € sans contact au travers, soit de la carte bleue du client si elle est équipée de ce dispositif, soit au travers d'une application bancaire installée sur le téléphone « Smartphone » du client. Les cartes professionnelles Total GR seront également acceptées en bornes de sortie pour valider un paiement. Les paiements sans contact pourront être effectués sur les caisses automatiques et en borne de sortie.

Enfin, la SEMEPA poursuit son accompagnement de la politique publique de la ville en faveur des véhicules propres et notamment des véhicules électriques et hybrides : des places de stationnement réservées permettant de recharger gratuitement les véhicules électriques sont proposées dans tous les parcs SEMEPA et de nouvelles places réservées vont être identifiées, dans l'esprit du Prix *Ville électromobile de l'année 2014* remporté par la Ville d'Aix-en-Provence et afin de répondre à la demande croissante. Une borne en « charge rapide » sera aussi proposée prochainement dans le Parking Rotonde.

Dans cette même logique électro-mobile et pour encourager la multi-modalité, la SEMEPA renforce son partenariat avec les Diablines électriques du centre-ville : les Diablines vont être accueillies dans un espace spécifique du parking Rotonde pour leur recharge ; elles offrent la gratuité du titre de transport au possesseur d'un ticket SEMEPA en cours, et ensemble Diablines et SEMEPA vont proposer en expérimentation dès l'été 2015 un service de location de vélos électriques.

En conséquence, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir

ADOPTER les modifications tarifaires liées à l'application de la Loi Hamon-Consommation ainsi que les modalités de paiement décrites dans le présent rapport

PRENDRE ACTE que les tarifs des abonnements seront inchangés et que les investissements réalisés et la modernisation des équipements vont se poursuivre sur l'ensemble de nos parcs de stationnement.

DL.2015-282 - MODIFICATION DES MODALITES TARIFAIRES - MISE EN OEUVRE DE LA
LOI HAMON-CONSOMMATION AU 1ER JUILLET 2015-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 02/07/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

ANNEXE 1

TARIFS 2015													
PTH = 15€*	BELLEGARDE/CARNOT		CARDEURS	PASTEUR		MEJANES		MIGNET		RAMBOT	ROTONDE	SIGNORET	
HORAIRE DE JOUR 8H à 19H													
Moins d'une demi-heure	GRATUIT			GRATUIT		GRATUIT		GRATUIT		GRATUIT	GRATUIT		
1 €	40 mn		35 mn	45 mn		50 mn		35 mn		40 mn	35 mn	45 mn	
1€ supplémentaire	+40 mn		+30 mn	+50 mn		+55 mn		+30 mn		+40 mn	+30 mn	+50 mn	
1€ supplémentaire	+45 mn		+35 mn	+50 mn		+60 mn		+35 mn		+40 mn	+35 mn	+50 mn	
1€ supplémentaire	+50 mn		+40 mn	+55 mn		+65 mn		+40 mn		+40 mn	+40 mn	+55 mn	
1€ supplémentaire	+55 mn		+45mn	+55 mn		+65 mn		+45 mn		+40 mn	+45mn	+55 mn	
Par Euro supplémentaire	+55 mn		+50 mn	+55 mn		+65 mn		+50 mn		+40 mn	+50 mn	+55 mn	
LA JOURNEE DE 24H	15 Euros		15 Euros	15 Euros		15 Euros		15 Euros		20 Euros	15 Euros	15 Euros	
HORAIRE DE NUIT 19H à 8H													
Moins d'une demi-heure	GRATUIT			GRATUIT		GRATUIT		GRATUIT		GRATUIT	GRATUIT		
Pour 1 Euro	60 mn			60 mn		60 mn						60 mn	
Pour 1 Euro 50			60 mn					60 mn					
Pour 1Euro supplémentaire	+300 mn		+300 mn	+300 mn		+300 mn		+300 mn			+ 300 mn	+300 mn	
Pour 1Euro supplémentaire	+420 mn		+420 mn	+420 mn		+420 mn		+420 mn			+420 mn	+420 mn	
ABONNEMENTS	Résident	Non Résident		Résident	Non Résident	Résident	Non Résident	Résident	Non Résident			Résident	Non Résident
PAR MOIS	69€	90 €		61€	80 €	46€	75 €	84€	110 €	80 €	110 €	61€	80 €
PAR TRIMESTRE	207€	270 €		183€	240 €	138€	225 €	252€	330 €	240 €	330 €	183€	240 €
PAR SEMESTRE	414 €	540 €		366€	480 €	276€	450 €	504€	660 €		660 €	366€	480 €
PAR AN	760€	990 €		670€	880 €	488€	825 €	945€	1 210 €		1 210 €	670€	880 €
ABONNEMENTS DE NUIT	25€		35€	25€		25€		25€			30 €		
ABONNEMENTS MOTO TRIMESTRE	90€		90€	90€		90€		90€			90 €		

*Sauf Parc Rambot =20 Euros

ANNEXE 2

AUTRES PARCS DE STATIONNEMENT SITUES A AIX-EN-PROVENCE

TARIFS PARKING RAMBOT

La construction du parking Rambot est une opération propre à la S.E.M.E.P.A. et n'entre donc dans aucune concession ou délégation de service public. C'est son Conseil d'Administration qui détermine les tarifs qui sont appliqués.

Cet ouvrage, d'une capacité de 270 places, a été mis en service le 14 septembre 2009.

Ce parking dispose d'un tarif linéaire de 1 € pour 40 minutes conforme au tarif moyen pratiqué dans les autres parcs de la ville d'Aix-en-Provence, et un tarif forfaitaire de 20 € par tranche de 24 heures pour un tarif théorique de 36 €. Ce tarif devra être mis en conformité avec ceux des autres parcs de la Ville et appliquer les modalités de la Loi Hamon-Consommation.

TARIF PARKING GARE SNCF EFFIA

Horaires	Tarifs
de 0 à 15 Min(s)	0,00 €
de 15 Min(s) à 30 Min(s)	1,00 €
de 30 Min(s) à 45 Min(s)	1,50 €
de 45 Min(s) à 60 Min(s)	2,00 €
de 60 Min(s) à 1 Heure(s) 15 Min(s)	2,50 €
de 1 Heure(s) 15 Min(s) à 1 Heure(s) 30 Min(s)	3,00 €
de 1 Heure(s) 30 Min(s) à 1 Heure(s) 45 Min(s)	3,50 €
de 1 Heure(s) 45 Min(s) à 2 Heure(s)	4,00 €
de 2 Heure(s) à 4 Heure(s)	40 cts par ¼ d'heure
de 4 Heure(s) à 10 Heure(s)	30 cts par ¼ d'heure
de 10 Heure(s) à 24 Heure(s)	20 cts par ¼ d'heure
Horaires nuit	
20cts par quart d'heure	

TARIFS THERM' PARK

Tarif horaire de 6h00 à 22h00	Tarifs
35 Minutes	1.80 €
1h15	2.80 €
2h00	4.00 €
3h00	5.80 €
4h00	7.00 €
5h00	8.80 €
6h00	10.00 €
7h00	11.80 €

Toute heure supplémentaire	1.80 €
De 22h00 à 6h00	
de 22h00 à minuit	2.00 €
de minuit à 3h00	2.00 €
de 3h00 à 6h00	2.00 €
dimanche et jours fériés	½ tarif
tarif 24h00	22 €
ticket perdu	35 €

TARIFS HOPITAL Jacques DE LA ROQUE

Tarifs du parking - Grille tarifaire au 1er janvier 2015 (augmentation des tarifs prévue au 1^{er} juillet 2015).

Tarif horaire de 6h00 à 22h00	Tarifs
140 premières minutes	gratuite
0h30	1 €
1h00	2,60 €
2h00	3,60 €
3h00	5,20 €
4h20	6,20 €
5h40	7,40 €
6h40	9,00 €
8h00	10,40 €
Au-delà, 1h20 supplémentaire	1 €
Journée de 24h	23 €

ANNEXE 3
TARIFS DES VILLES DU SUD-EST DE LA FRANCE

Le tableau ci-joint récapitule les tarifs pratiqués dans le sud-est

TARIFS HORAIRES
RELEVÉ des TARIFS de la CONCURRENCE avant augmentations

01/03/15		TARIFS HORAIRES						
VILLE	NOM PARC	1ère Heure	2ème Heure	3ème Heure	4ème Heure	Forfait nuit	Forfait 24h	Nuit
AIX EN PROVENCE	BELLEGARDE (moins d'une demi-heure GRATUIT)	2,00 €	3,00 €	4,00 €	6,00 €	3,00 €	15,00 €	25,00 €
AIX EN PROVENCE	CARNOT (moins d'une demi-heure GRATUIT)	2,00 €	3,00 €	4,00 €	6,00 €	3,00 €	15,00 €	25,00 €
AIX EN PROVENCE	CARDEURS	2,00 €	4,00 €	5,00 €	7,00 €	3,50 €	15,00 €	35,00 €
AIX EN PROVENCE	PASTEUR (moins d'une demi-heure GRATUIT)	2,00 €	3,00 €	4,00 €	5,00 €	3,00 €	15,00 €	25,00 €
AIX EN PROVENCE	MEJANES (moins d'une demi-heure GRATUIT)	2,00 €	3,00 €	4,00 €	5,00 €	3,00 €	15,00 €	25,00 €
AIX EN PROVENCE	MIGNET (moins d'une demi-heure GRATUIT)	2,00 €	4,00 €	5,00 €	7,00 €	3,50 €	15,00 €	25,00 €
AIX EN PROVENCE	ROTONDE (moins d'une demi-heure GRATUIT)	2,00 €	4,00 €	5,00 €	7,00 €	3,50 €	15,00 €	30,00 €
AIX EN PROVENCE	SIGNORET	2,00 €	3,00 €	4,00 €	5,00 €	3,00 €	15,00 €	_
CANNES	CROISSETTE INTERPARKING	Gratuit (sauf juillet-août)	2,70 €	5,30 €	7,10 €	_	18,10 €	_
CANNES	FERRAGE INTERPARKING	Gratuit (sauf juillet - août)	2,70 €	5,30 €	7,10 €	_	18,10 €	_

Feuille1

CANNES	FORVILLE INTERPARKING	gratuit	2,70 €	5,30 €	7,10 €	_	18,10 €	_
CANNES	GRAY D'ALBION* INTERPARKING	2,90 €	6,00 €	8,40 €	10,40 €	_	28,00 €	_
CANNES	LAUBEUF - INTERPARKING	2,80 €	5,60 €	8,20 €	10,70 €	_	20,50 €	_
CANNES	PALAIS FESTIVALS - INTERPARKING	2,80 €	5,60 €	8,20 €	10,70 €	_	20,50 €	_
CANNES	REPUBLIQUE - INTERPARKING	gratuit	2,70 €	5,30 €	7,10 €	_	18,10 €	_
CANNES	VAUBAN - INTYERPARKING	gratuit	2,70 €	5,30 €	7,10 €	_	18,10 €	_
LYON	CELESTINS - LPA	2,25 €	4,50 €	6,75 €	9,00 €	5,25 €		
LYON	REPUBLIQUE - LPA	2,25 €	4,50 €	6,75 €	9,00 €	5,25 €		
LYON	SAINT JEAN - LPA	2,25 €	4,50 €	6,75 €	9,00 €	5,25 €		
LYON	LES HALLES - LPA	1,80 €	3,60 €	5,40 €	7,20 €	4,20 €		
LYON	PART DIEU C Cial - LPA	1,80 €	3,60 €	5,40 €	7,20 €	4,20 €		
LYON	GARE PART DIEU - LPA	2,25 €	5,60 €	8,40 €	11,20 €	4,20 €	19,10 €	
LYON	PERRACHE - EFFIA	2,25 €	4,50 €	8,50 €	8,50 €	5,25 €		
MARSEILLE	BARET - Q PARK	2,50 €	5,00 €	7,10 €	9,10 €		15,10 €	
MARSEILLE	BLANCARDE - VINCI	1,70 €	3,40 €	4,60 €			15,50 €	
MARSEILLE	BOURSE - VINCI	3,00 €	5,80 €	8,60 €	11,40 €		29,90 €	
MARSEILLE	CASTELLANE - VINCI	2,40 €	4,80 €	7,20 €	9,60 €	6,00 €	18,00 €	
MARSEILLE	CORDERIE - Q PARK	2,50 €	5,00 €	7,10 €	9,10 €		15,10 €	
MARSEILLE	DE GAULLE - VINCI	2,60 €	5,20 €	7,80 €	10,40 €		21,00 €	
MARSEILLE	JEAN JAURES - VINCI	2,50 €	5,00 €	7,20 €	9,10 €		19,50 €	

Feuille1

MARSEILLE	JULIEN - Q PARC	2,50 €	5,00 €	7,20 €	9,10 €		15,10 €	
MARSEILLE	MONTHYON - Q PARK	2,50 €	5,00 €	7,10 €	9,10 €		15,10 €	
MARSEILLE	PHOCEENS - Q PARK	2,50 €	5,00 €	7,10 €	9,10 €		15,10 €	
MARSEILLE	PREFECTURE - VINCI	2,60 €	5,10 €	7,50 €	9,80 €	6,00 €	19,00 €	
MARSEILLE	REPUBLIQUE - VINCI	2,10 €	4,20 €	6,30 €	8,00 €		23,00 €	70,00 €
MARSEILLE	SAINTE BARBE - VINCI	3,00 €	5,80 €	8,60 €	11,40 €		29,90 €	
MARSEILLE	TIMONE - Q PARK	2,30 €	4,30 €	6,10 €	7,40 €		12,60 €	
MARSEILLE	VIEUX PORT LA CRIEE - VINCI	3,20 €	6,00 €	8,80 €	11,60 €		27,20 €	
NICE	ARENAS - SEMIACS	2,60 €	4,70 €	6,30 €	8,30 €		36,00 €	
NICE	CORVESY - SEMIACS	Franchise	4,00 €	5,70 €	7,30 €		23,90 €	
NICE	GRIMALDI - INTERPARKING	2,80 €	5,50 €	8,00 €	10,00 €		23,00 €	
NICE	MASSENA - VINCI	2,50 €	5,10 €	7,50 €	11,70 €	8,90 €	27,50 €	73,20 €
NICE	NOTRE DAME – Q-PARK	4,00 €	6,00 €	8,00 €	10,00 €			
NICE	RHUL - INTERPARKING	2,80 €	5,50 €	8,00 €	10,00 €		23,00 €	
NIMES	ARENES - VINCI	1,80 €	3,60 €	5,40 €	7,00 €		18,00 €	30,00 €
NIMES	LA COUPOLE - INTERPARKING	1,60 €	3,20 €	4,50 €	5,40 €		8,00 €	55,20 €
NIMES	LES HALLES - INTERPARKING	1,60 €	3,20 €	4,50 €	5,40 €		8,00 €	55,20 €
NIMES	MAISON CARREE - VINCI	1,80 €	3,60 €	5,40 €	7,00 €		18,00 €	30,00 €

Feuille1

TOULON	Parc de la GARE - EFFIA	2,00 €	3,90 €	5,50 €	6,90 €		15,00 €	
TOULON	Parc LIBERTE - VINCI	1,90 €	3,90 €	5,60 €	7,20 €		13,50 €	
TOULON	MAYOL - VINCI	1,60 €	3,20 €	4,80 €	6,00 €		11,00 €	
TOULON	PALAIS LIBERTE - VINCI	1,90 €	3,30 €	4,80 €	5,60 €	7,20 €	13,50 €	30,00 €
AUBAGNE	Parking du marché – Q PARK	2,00 €	4,00 €	5,20 €	6,40 €		15,00 €	25,00 €
AUBAGNE	parking du 8 mai 1945 – Q-PARK	2,00 €	4,00 €	5,20 €	6,40 €		15,00 €	25,00 €
AUBAGNE	Parking Beaumod – Q-PARK	2,00 €	4,00 €	5,20 €	6,40 €		15,00 €	25,00 €
AVIGNON	PARKING DES GARES	2,20 €	4,00 €	7,50 €	9,50 €			
AVIGNON	PARKING PALAIS DES PAPES	1,80 €	3,60 €	5,40 €	7,20 €			
MONTPELLIER	FOCH - VINCI							
MONTPELLIER	COMEDIE - TAM	2,10 € (gratuit 10mn)	4,10 €	6,20 €	8,00 €			
MONTPELLIER	CORUM - TAM	2,20 €	3,70 €	5,30 €	7,40 €			
SALON	L'EMPERI - VINCI	1,50 €	3,10 €	4,50 €				